

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL – Séance du 20 AVRIL 2026
Nombre de Membres : Afférents : 11 Présents : 11 Qui ont pris part au vote : 11
A l'unanimité Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2026, le 20 avril à 19 H 00, le Conseil Municipal de la commune s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame FERNANDES Violette, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 14 avril 2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte et sur le site Internet de la Mairie le 14 avril 2026.

Présents : Violette FERNANDES, Maire, Bénédicte PATRY, Madeleine HANQUIEZ, Annick RUFFIER, Vinciane HOLLIER, Yamina KECHIR, Nicolas MILLET, Nicolas ANCLIN, Jean-Claude LEBAS, Bernard CHIVAILLE, Eric FERNANDES

Excusé(s) ayant donné procuration : /

Absents : /

A été nommé(e) secrétaire : Yamina KECHIR

2026_0024 APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE DU BUDGET PRINCIPAL- CFU

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Compte Financier Unique 2025 du budget principal ;

Considérant que le Compte Financier Unique retrace l'ensemble des opérations budgétaires de l'exercice 2025 ;

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, Madame le Maire n'ayant pas pris part au vote,

DÉCIDE :

- D'approuver le Compte Financier Unique 2025 du budget principal de la commune ;

ARRÊTE les résultats comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

- Résultat de l'exercice : +21 064,02 €

- Résultat reporté : +114 612,07 €

- Résultat cumulé : +135 676,09 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

- Résultat d'investissement : +155 631,14 €

RESTES À RÉALISER :

- Dépenses : 714 768,23 €

- Recettes : 494 013,00 €

- Solde : -220 755,23 €

BESOIN DE FINANCEMENT : 65 124,09 €

DIT que le Compte Financier Unique vaut arrêté des comptes pour l'exercice 2025.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801543-20260423-2026_0024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/04/2026

DONNE pouvoir à Madame le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

Considérant les éléments susvisés ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés et Madame le Maire
n'ayant pas pris part au vote, le Conseil municipal :

- ➡ APPROUVE le Compte Financier Unique 2025 du budget général de la commune de Mornay-Berry
- ➡ DONNE pouvoir à Madame le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme :

En mairie, le 20 avril 2026

Le Maire,

Violette FERNANDES



Le Secrétaire de Séance

Yamina KECHIR

ARRETE ET SIGNATURES

CFU

2025

MORNAY-BERRY - MORNAY-BERRY

30/03/2026 10:50 Page 1 / 1

Présentation

Présenté par le Maire,
A Mornay-Berry, le 20/04/2026
Le Maire

Délibération

Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en session ordinaire.
A Mornay-Berry, le 20/04/2026

Votes

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 11

Nombre de suffrages exprimés : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Les membres du Conseil Municipal,

Date de convocation : 14/04/2026

Signataire

MILLET Nicolas

HANQUIEZ Madeleine

CHIVAILLE Bernad

KECHIR Yamina

LEBAS Jean-Claude

RUFFIER Annick

ANCLIN Nicolas

FERNANDES Eric

PATRY Bénédicte

HOLLIER Vinciane

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le 23/04/2026 et de la publication le 23/04/26



A Mornay-Berry, le 20/04/2026